



Propriétaire envahissant et malhonnête!

Par **tymea**, le **30/06/2011** à **17:20**

Bonjour,

j'ai mon propriétaire qui habite la maison juste à côté. Entre nos jardins, il y a une porte, qu'il ne peut ouvrir que de son côté. Il l'utilise car il a réquisitionné la moitié de notre jardin, délimité par un grillage, pour y mettre son potager. Bien qu'il ait de son côté, un jardin bien plus grand que le nôtre. Dans notre jardin, il y a également un abris fermé d'une porte et un abris ouvert sur l'avant. Il m'a exceptionnellement laissé mettre la moto de mon copain mais sinon il occupe tout l'espace avec son matériel et toute chose pouvant l'encombrer.

Sur mon bail, la seule chose stipulée, c'est la case espace vert de coché dans la rubrique parties communes!

J'ai du me plaindre car il se permettait d'utiliser cette accès également pour venir toquer au carreaux pour nous parler. La goûte d'eau qui a fait débordé mon vase, c'est qu'un jour, il est venu toqué au carreau, mon copain assis en caleçon en train de fumer une clope, et il l'a fait sortir, toujours en caleçon pour lui montrer la pose du lampadaire du jardin. Mis en plus de travers!!! Et si ça aurai été moi en petite culotte, qu'est-ce qui ce serai passer?

De la j'ai attraper sa femme et j'ai demander a avoir plus d'intimité! On a mis en accord qu'ils ne venaient plus venir toquer au carreau et de ne plus venir n'ont plus quand on recevait du monde. Car vous pouvez être sur qu'a chaque fois qu'on reçoit quelqu'un dans le jardin, monsieur vient voir son potager.

Depuis c'est vrai qu'ils ne viennent plus toquer au carreau, ils utilisent la sonnette comme tout le monde. Mais y a rien a faire, ils sont tjs la quand on a du monde. Et toutes excuses sont bonnes et ils nous laissent pas le choix!

Il y a quelques semaines nous avons fait une soirée dans sa partie du jardin car il pleuvait et nous a envoyer une mise en demeure pour nuisances sonores car les voisins qu'ils partent ont dis qu'ont mettait tout les temps de la musique, Mais c'est de bonnes guerres, surtout suite a de grave altercations que j'ai eu avec la voisine qui a promis de me pourrir avant de

partir!

Mais biensur sans même nous demander notre avis Les propriétaire on pris leur parti et nous ont envoyer ce courrier, stipulant également qu'il nous rappelait que le jardin se délimitait au grillage et qu'il nous faut l'autorisation pour le franchir! Mais ceci est stipuler nul part, il a décidé alors c'est ainsi!!!!

J'aimerais savoir quel sont mes recours, si j'en ai bien!

Merci pour votre aides

tymea

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **18:26**

Malheureusement, vous avez signé un bail ne vous donnant pas l'usage exclusif du jardin si j'ai bien compris (ce n'est donc pas "votre" jardin)

Vous n'avez qu'à plus répondre quand il toque au carreau

Par **tymea**, le **01/07/2011** à **10:05**

Ca je le comprend bien que c'est un jardin commun! Mais il est commun juste avec les locataire de mon adresse non, pas avec tout le quartier? lui il vit la maison d'à coté, qu'est ce qu'il lui donne le droit de stocker ces affaires chez nous? et de passer à tout va? il a un jardin qui fait 2 fois le notre!

Et ce que j'aimerais moi ce n'est même pas empêcher tout accès! c'est que j'aimerais qu'il déplace sa porte pour qu'elle communique uniquement avec la partie qu'il occupe et qu'il nous laisse un abri couvert! C'est honnête non?

Il ne devait pas l'écrire quelque part tout ça? les délimitation du jardin, l'interdit de stocker, le droit de passage de chez lui au jardin du fond? J'ai été voir la CNL ils m'ont dit que si ça devrait être écrit, alors dans ce cas je ne peux quand même rien faire?

Je précise bien que le propriétaire vit a une autre adresse, à coté mais a une autre adresse

Par **mimi493**, le **01/07/2011** à **11:58**

Vous vous contredisez : soit le jardin est une partie commune, et tout le monde peut y passer, soit le jardin est divisé en lots à usage privatif

Par **tymea**, le **01/07/2011** à **12:41**

non je n'ai jamais dit que le jardin est privatif!

Etant donné que sur mon bail la case espace vert est coché dans les parties communes, j'en conclu qu'il est communs!

Mais ma question est, avec qui est-il commun?

Qui est tout le monde?

Uniquement les locataires vivant à la même adresse que moi? n'est-ce pas?

Vous n'allez quand même pas me dire que c'est communs aux habitants d'autres adresses mitoyenne? Si?

Je suis perdu la!!!

Je reprecise quand même que ce propriétaire envahissant, à sa maison et son jardin privatif situé au 12 de la rue!!! Mais qu'il vient quand même chez nous!

Nous, 2 locataires avec jardin communs, au 14!!!